

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

**Mardi 23 janvier 2024, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme France Fortier.

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu, de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière Me Catherine Roy et de la greffière adjointe substitut Mme Caroline Letarte.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2. Résolution 001-01-2024 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI DES CORRESPONDANCES

3. Mot du conseil municipal

FINANCES

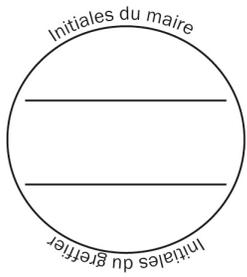
4. Adoption des comptes de janvier 2024
5. Participation municipale au transport adapté 2024

DIRECTION GÉNÉRALE

6. Demande d'autorisation de droit de passage et d'utilisation d'un drone lors du 1000 km dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie
7. Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité

GREFFE

8. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2023
9. Nomination de M. Benjamin Dagar-Magnan à titre de représentant CA résidence Le Trèfle d'Or
10. Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente avec le Centre récréotouristique des Hautes Terres (stationnement)
11. Autorisation de signature de l'entente avec le Centre récréotouristique des Hautes Terres pour une convention d'aide financière relativement aux glissades hivernales 2024



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

12. Autorisation de signature de l'entente avec Diffusion culturelle SBDL 2024-2025 (Addenda pour ajout des activités)
13. Autorisation de signature de l'entente avec Le Saiso (programme de camps)

RÈGLEMENTS

14. Adoption du Règlement 954-24 établissant les taux de taxes pour l'année 2024
15. Adoption du Règlement 955-24 modifiant le Règlement 793-16 établissant la tarification applicable pour différents services
16. Adoption du Règlement d'emprunt Parc d'affaires 956-24 abrogeant et remplaçant le Règlement 906-22
17. Adoption du Règlement 957-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$ (parapluie 2024)
18. Adoption du Règlement 958-24 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19
19. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement 960-24 modifiant le Règlement de zonage 455-04
20. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 961-24 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 865-19

APPROVISIONNEMENTS

21. Autorisation de lancement d'appels d'offres et contrats 2024
22. Adjudication de contrat pour l'analyse d'eau potable
23. Adjudication de contrat pour des services professionnels plans et devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard du Lac sur 500 mètres à Tetra Tech QI inc.

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour la programmation hivernale 2024
25. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour le Club de l'Âge d'Or
26. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la Société Saint-Vincent de Paul Conférence Sainte-Brigitte-de-Laval
27. Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc ainsi qu'à la Fondation de la faune - Fête de la pêche 2024.

URBANISME

- ~~28. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 390, chemin du Moulin~~ **Ce point est reporté à une séance ultérieure**

RESSOURCES HUMAINES

29. Nomination d'un Capitaine à la prévention et à la formation
30. Nomination de M. Samuel Bernard à titre de journalier, régulier, à temps plein
31. Nomination de M. Stéphane Lamontagne à titre de contremaître au Service des travaux publics, volets voirie, mécanique et déneigement, poste cadre, à temps plein
32. Nomination de Mme Catherine Gagnon à titre de coordonnatrice aux loisirs – Volet loisir, culture et bibliothèque, régulière, à temps plein
33. Confirmation d'emploi de M. Bruno Sergerie à titre de surintendant aux travaux publics, poste cadre, à temps plein
34. Affectation temporaire de Mme Marie-Aude Lemaire à titre d'adjointe administrative aux travaux publics, temporaire, à temps plein, pour une durée indéterminée
35. Suspension sans solde de l'employé # 756

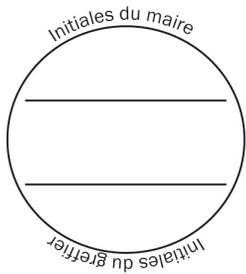
PÉRIODE DE QUESTIONS

36. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

37. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

SUIVI DES CORRESPONDANCES

3. Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

FINANCES

4. Résolution 002-01-2024 Adoption des comptes de janvier 2024

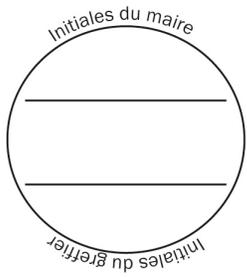
Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 23 janvier 2024 au montant de 960 320,07 \$;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 23 JANVIER 2024	
--	--

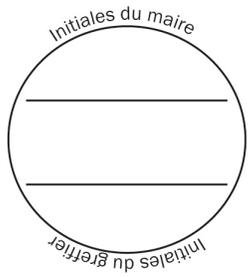
9418-7887 Québec inc.	155.22 \$
ABCP Architecture	173.44 \$
Abris Québec	5 000.35 \$
ACF	73.10 \$
Acklands Grainger inc.	(82.74) \$
ACO Container systems	459.90 \$
Action Sentiers Lavallois	4 500.00 \$
Adobe inc.	836.68 \$
Agritex	20 754.59 \$
Air liquide Canada inc.	782.41 \$
Alain Bouchard	500.00 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	400.24 \$
Amazon.ca	1 423.49 \$
Ambulance Saint-Jean, Conseil du Québec	1 150.00 \$
Apple Stockage	9.18 \$
Aquamerik inc.	195.26 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du QC	875.00 \$
Association des professionnels en développement économique	287.44 \$
Atkins Réalis Canada inc.	4 206.65 \$
Avantis Coopérative	1 992.99 \$
BÉLANGER TOMMY	1 149.75 \$
Bell Mobilité Cellulaire	347.37 \$
Beneva	9 811.63 \$
Best Buy	22.98 \$
BFL CANADA risques et assurances inc.	1 113.54 \$
Bionest	319.19 \$
Black & Decker	229.36 \$
BZ INC.	18 110.01 \$
C.C.A.P.	264.99 \$
C.O.M.A.Q.	1 210.69 \$
Camille Watters	1 724.63 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	93.78 \$
Camions international Élite Itée	92.48 \$
Campus Notre Dame de Foy	584.97 \$
Canac	91.82 \$
Canva	149.99 \$
Capitale Hydraulique	274.29 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

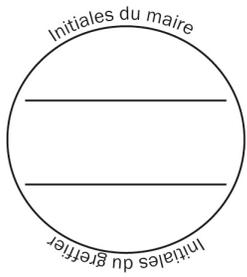
Carlos Ste-Marie	375.00 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	9 505.30 \$
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	10 661.64 \$
Centre Récréotouristique du Domaine des Hautes-Terres	(10 347.75) \$
CHEM ACTION INC	1 837.30 \$
CIBC Costco Mastercard	19.99 \$
Cintas Canada Limitée	2 082.54 \$
Collectif Canopée	680.65 \$
Dan électrique inc.	1 491.18 \$
Desharnais centre du camion	111.67 \$
DHC Avocats inc.	1 186.54 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	228.80 \$
Dollarama S.E.C.	112.11 \$
Éco-vert entretien paysager inc	201.21 \$
Employé # 253	75.57 \$
Employé # 519	599.66 \$
Employé # 834	51.40 \$
Employé # 869	603.67 \$
Englobe Environnement inc.	1 251.79 \$
Entandem	1 581.39 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	2 989.70 \$
Équipement Médical Rive Nord	26.26 \$
Eurofins EnvironeX	559.08 \$
Excavation et déneigement Marcel Bédard	3 012.34 \$
Fédération québécoise des municipalités	96.29 \$
Flavio Vicentelo	1 000.00 \$
Fondaction CSN 06840	384.62 \$
Fonds d'information sur le territoire	1.00 \$
Fournitures de bureau Denis	386.13 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149.75 \$
Garda World	346.96 \$
Garneau Laurence	990.00 \$
GDX Ventes Inc.	16.36 \$
Geneviève Morency	1 440.00 \$
Green Line	1 202.04 \$
Groupe Altus ltée	1 350.96 \$
Groupe Négotel inc.	912.50 \$
Groupe Poly Alto	230.65 \$
Groupe Pub Action	91.98 \$
Harnois Énergies inc.	482.19 \$
Hôtel Brossard	159.57 \$
Husky Neige Inc.	23 094.17 \$
Hydro Québec	40 268.68 \$
IGA 8162	1 371.80 \$
INDIGO	29.50 \$
IStock	75.88 \$
J.A. Larue Inc	58 171.60 \$
Javel Bois-Francis inc.	1 966.22 \$
JD Chevrolet Buick GMC inc.	568.18 \$
Jonction Rapide inc.	157.80 \$
Kenotronix	114.86 \$
La bulle boutique	64.78 \$
Lajoie Sylvie	375.00 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	1 414.02 \$
Les Anges Gardiens	250.07 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	2 016.29 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Les équipements L.A.V.	620.87 \$
Les huiles Desroches inc.	21 133.79 \$
Les Pétroles Irving inc.	73.92 \$
Les produits Opti-max inc.	129.87 \$
Les Valves et Pompes René Levesque	4 370.20 \$
LGP Stratégies immobilières	5 993.73 \$
Librairie Pantoute	62.84 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	3 248.66 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	34 494.76 \$
Location d'outils Beauport inc.	771.03 \$
Lubrification Québec inc.	373.67 \$
Lucid Software inc.	154.75 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	83 920.30 \$
Macpek Inc	662.10 \$
Mallette s.e.n.c.r.l.	12 257.49 \$
Mécanique J. Clair	9 963.62 \$
Météo-Globale	6 093.68 \$
Michel Leclerc, ing D. ing	4 874.94 \$
Microsoft	129.69 \$
Ministre de la Justice du Québec	63.00 \$
Ministre des Finances/ministère de l'Environnement	3 136.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	189 107.87 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	507.16 \$
Panavidéo	689.51 \$
Paré, Ouellet Bigouette & associés	94.07 \$
Pause-café Soleil inc	86.23 \$
Performdance - École de danse	4 966.92 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	130.29 \$
Pétro-Canada	224.42 \$
Philippe Héon	869.97 \$
PIÈCES D'AUTOS BOULEVARD RAYMOND INC	718.60 \$
Pierre Hamelin inc	747.34 \$
Pierre-Olivier Dubé	995.00 \$
Plomberie Fortin	309.28 \$
POMPACTION INC.	3 958.84 \$
Protection incendie PC inc.	57.54 \$
PUROLATOR INC.	78.16 \$
Receveur Général du Canada	102 995.06 \$
Regional ghost walk	300.00 \$
Régulvar	1 405.58 \$
Réno-Dépôt	1 033.61 \$
Restaurant Le Lavalois	463.93 \$
Restaurant Raphaella	330.02 \$
Richard Cameron Morneau	1 000.28 \$
Robitaille Équipement inc.	8 364.43 \$
Sablières Loma inc.	190.07 \$
Sani Orléans inc.	3 028.45 \$
Sani-Fontaines	1 444.86 \$
Sani-Terre Environnement inc.	47 017.81 \$
SCFP	1 570.38 \$
SCFP - Section locale 5187	1 188.03 \$
Sel Warwick	28 877.98 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	2 266.89 \$
Shell Fleet Plus	5 295.40 \$
SINTRA INC.	26 250.79 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	58.88 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	539.82 \$
SP Medical	119.00 \$
S-Pace signalétique inc	80.48 \$
Station Service Alpin inc.	625.01 \$
Stericycle	34.84 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 239.39 \$
Thinkscape Limited	62.38 \$
Tim Hortons	47.76 \$
Toromont Cat (Québec)	253.89 \$
Tyco Integrated Fire & Security	2 265.01 \$
Union des municipalités du Québec	1 144.00 \$
USD Global inc.	(207.41) \$
Vega Media	7 440.00 \$
Vidéotron	585.34 \$
Ville de Québec	60 466.91 \$
Villéco inc.	603.62 \$
Voltec Ltée	4 530.34 \$
Xylem Canada LP	2 896.09 \$
ZeeDrive	62.23 \$
Total des effets présentés au conseil du 23 janvier 2024	960 320.07 \$

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

5. Résolution 003-01-2024

Participation municipale au transport adapté 2024

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré compétence en regard du dossier du transport adapté régional le 21 septembre 2005 ;

Considérant que depuis le 1er septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la Ville ;

Considérant que la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adaptée ;

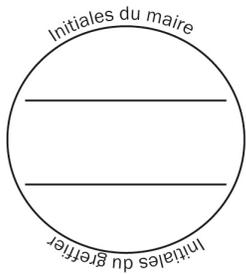
Considérant que le budget 2024 pour le transport adapté adopté par la MRC le 22 novembre 2023 par la Résolution n° 23 - 233 – O, s'élève à 551 209 \$;

Considérant que la dernière Résolution n° 23 - 080 – O adoptée le 19 avril 2023 maintient le gel tarifaire et crée deux nouveaux titres ;

Considérant que la quote-part pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'élève en 2024 à 21 660 \$;

Considérant que les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports du Québec ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme sa participation au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et verse la quote-part 2024 d'un montant de 21 660 \$;
- Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE

6. Résolution 004-01-2024

Demande d'autorisation de droit de passage et d'utilisation d'un drone lors du 1000 km dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie

Considérant que la Ville a reçu une demande d'utilisation de drone(s) et le droit de passage du convoi de cyclistes participant au 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2024 ;

Considérant que le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie est un événement cycliste favorisant l'activité physique et l'adoption des saines habitudes de vie dans les écoles primaires du Québec ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable des différents services concernés ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser l'utilisation de drone(s) et le droit de passage du convoi de cyclistes participant au 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, selon le trajet fourni par l'organisme, étant donné que cet événement n'occasionne aucun enjeu sur la voie publique ni en matière de sécurité publique ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7. Résolution 005-01-2024

Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité

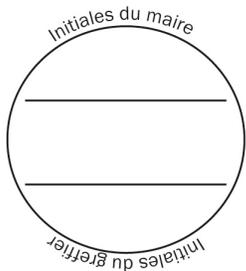
Considérant que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

Considérant que la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ;

Considérant que la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs ;

Considérant que des plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité ;

Considérant que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels ;

Considérant que l'ensemble des acteurs de la Capitale-Nationale sont ainsi appelés à agir en tant qu'ambassadeurs et ambassadrices de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci ;

Considérant que cette résolution cadre parfaitement avec les différentes orientations de l'objectif numéro 2 « Préserver l'environnement » du Plan d'action « Horizon 2030 » dont la Ville s'est dotée ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu:

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'engage à travailler en concertation avec le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

8. Résolution 006-01-2024

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2023

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 19 décembre 2023 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9. Résolution 007-01-2024

Nomination de M. Benjamin Dagar-Magnan à titre de représentant CA résidence Le Trèfle d'Or

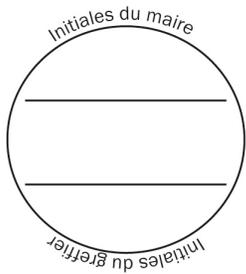
Considérant qu'un membre du conseil municipal doit siéger sur le conseil d'administration de la résidence Le Trèfle d'Or ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De nommer M. Benjamin Dagar-Magnan, conseiller du district 3, à titre de représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la résidence Le Trèfle d'Or ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents

M. le conseiller Benjamin Dagar-Magnan s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

10. Résolution 008-01-2024

Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente avec le Centre récréotouristique des Hautes Terres (stationnement)

Considérant que le conseil municipal a décidé de renouveler l'entente concernant les stationnements avec le Centre récréotouristique des Hautes-Terres (CRDHT) ;

Considérant que le montant de 12 600 \$ est prévu au budget de 2024;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De verser une aide financière de 12 600 \$ au Centre récréotouristique des Hautes Terres (stationnement) ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

11. Résolution 009-01-2024

Autorisation de signature de l'entente avec le Centre récréotouristique des Hautes Terres pour une convention d'aide financière relativement aux glissades hivernales 2024

Considérant que le conseil municipal a décidé d'encourager et de soutenir le Centre récréotouristique des Hautes-Terres (CRDHT) et d'offrir l'activité de glissades sur tubes aux utilisateurs qui résident à Sainte-Brigitte-de-Laval à moindre coût ;

Considérant que le montant de 14 400 \$ est prévu au budget 2024 ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De verser une aide financière de 14 400 \$ au Centre récréotouristique des Hautes Terres (CRDHT) ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

12. Résolution 010-01-2024

Autorisation de signature de l'entente avec Diffusion culturelle SBDL 2024-2025 (Addenda pour ajout des activités)

Considérant que le conseil municipal a décidé de confier à Diffusion culturelle les activités de la Fête Nationale, la Fête des montagnes et la Fête de Noël ;

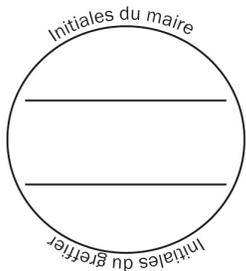
Considérant que le montant de 60 000 \$ est prévu dans le budget 2024 ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De verser une aide financière de 60 000 \$ à Diffusion culturelle ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

13. Résolution 011-01-2024

Autorisation de signature de l'entente avec Le Saiso (programme de camps)

Considérant que le conseil municipal a décidé de confier à l'externe le programme de camps à l'organisme Le Saiso ;

Considérant que le montant pour ce mandat est prévu dans le budget 2024 ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

14. Résolution 012-01-2024

Adoption du Règlement 954-24 établissant les taux de taxes pour l'année 2024

Considérant que la Ville est régie par la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 ainsi que par la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1 ;

Considérant que le conseil municipal doit décréter des taux de taxes et des tarifs de compensation suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2024 ;

Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Ville ;

Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à certains frais administratifs ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 19 décembre 2023 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé le 19 décembre 2023 ;

Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance

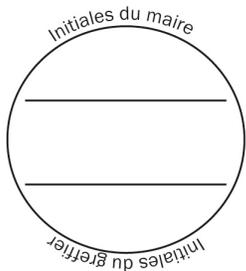
Considérant que la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter les différents taux de taxes et la tarification applicables pour l'exercice financier 2024 ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 954-24 - Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2024 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Mme Michèle Dufresne



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Vote contre : M. le conseiller Mathieu Thomassin

Adoptée à la majorité

15. Résolution 013-01-2024

Adoption du Règlement 955-24 modifiant le Règlement 793-16 établissant la tarification applicable pour différents services

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;

Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement 793-16 - Règlement établissant la tarification des différents services ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 955-24 - Règlement établissant la tarification des différents services, modifiant le Règlement 793-16 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Résolution 014-01-2024

Adoption du Règlement d'emprunt Parc d'affaires 956-24 abrogeant et remplaçant le Règlement 906-22

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 19 décembre 2023 et que le projet de règlement a été présenté lors de cette même séance ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

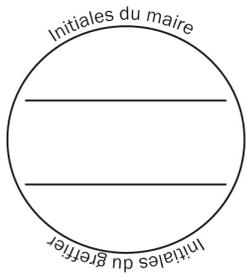
Considérant que ce règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de permettre à la Ville d'emprunter les sommes nécessaires, jusqu'à un maximum de 985 510 \$, afin de financer en entier des travaux d'immobilisations dans le cadre de l'implantation d'un parc d'affaires » ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 956-24 Règlement décrétant une dépense de 985 510 \$ et un emprunt de 25 ans pour des travaux d'immobilisations dans le cadre de l'implantation d'un parc d'affaires » ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- De soumettre le présent règlement aux personnes habiles à voter, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;
- D'autoriser la mairesse, la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

17. Résolution 015-01-2024

Adoption du Règlement 957-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$ (parapluie 2024)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 a été adopté en séance le 19 décembre 2023 ;

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* ;

Considérant que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant que le conseil est autorisé à acquérir de l'équipement, du matériel et autres biens meubles ou immeubles, de même qu'à exécuter ou à faire exécuter des travaux sur diverses infrastructures ou superstructures municipales, incluant ceux d'aménagement, de réfection, d'amélioration, de restauration, de construction et de réparation de rues, de parcs, de stationnement, de bâtiments municipaux, de pose de tuyaux d'aqueduc et d'égouts incluant les travaux connexes, ainsi que d'octroyer des contrats de services professionnels et techniques, à embaucher le personnel d'appoint y afférent et décrète à cette fin une dépense de 1 900 000 \$, détaillée à l'article 2;

Considérant qu'à la séance du 19 décembre 2023, un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant que les élus mentionnent que le présent règlement a pour objet d'autoriser des dépenses en immobilisation telles que décrites à l'article 2;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

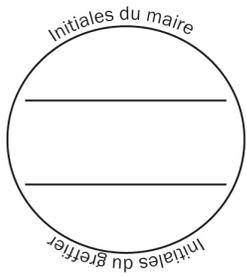
- D'adopter le Règlement 957-24 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$;
- De soumettre le présent règlement aux personnes habiles à voter, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

18. Résolution 016-01-2024

Adoption du Règlement 958-24 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que le règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 958-24 - Règlement sur le traitement des élus modifiant le Règlement 853-19 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou son substitut à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

19. Résolution 017-01-2024

Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement 960-24 modifiant le Règlement de zonage 455-04

Considérant que le Règlement de zonage 455-04 est en vigueur depuis 2004 ;

Considérant que les modifications apportées bénéficieront à un nombre important de citoyens ;

Considérant la recommandation favorable du Service de l'aménagement du territoire d'adopter le projet du Règlement 960-24 - Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04 ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'adopter le projet du Règlement 946-23 - Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

20. Résolution 018-01-2024

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 961-24 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 865-19

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 961-24 - Règlement sur la gestion contractuelle, modifiant le Règlement 865-19. Le projet de règlement est présenté et déposé.

APPROVISIONNEMENTS

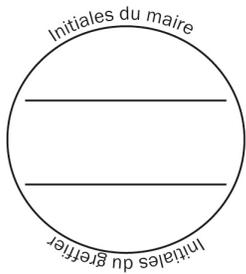
21. Résolution 019-01-2024

Autorisation de lancement d'appels d'offres et contrats 2024

Considérant qu'à la suite de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, les appels d'offres publics ou sur invitation suivants devront être lancés au cours de l'année 2024:

Réseau routier

- Services professionnels circulation noyau villageois



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Réfection pavage – Rue des Mitreilles
- Pavage recyclé rue Viau
- Réfection boulevard du Lac (500m)
- PAVL- Services professionnels
- Route de désenclavement

Aqueduc, égouts, ponts, ponceaux

- Poste Goudreault, augmentation de la capacité
- Parc d'affaires, travaux et mise en service
- Ajout de génératrices sur les infrastructures (Zurich, SBL-5, Aqueduc)
- Plan de gestion des actifs, mise à jour du plan d'intervention
- Avenue Sainte-Brigitte/Monardes & Fabrique (incluant démolition rue Clavet)
- Pont Rivière Montmorency – Projet Genessee
- Modélisation réseau eau potable
- Consolidation réseau eau potable
- TECQ 2024-2028 - Services professionnels
- Mise à niveau poste Azalée
- Réfection de plusieurs ponceaux
- Inhibiteur de corrosion - Puits Tremblay
- Recherche de fuites

Bâtiments

- Travaux d'amélioration aire d'accueil Mairie
- Étude concernant la santé de nos bâtiments

Parcs

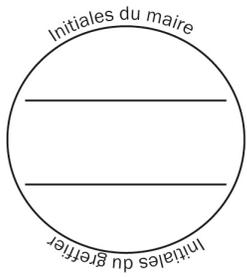
- Aménagement sentier Ligouri - Montagne de la Croix

Machinerie et véhicules

- Acquisition 2e souffleur
- Remplacement - véhicule au TP (unité 20)
- Remplacement - véhicule au TP (unité 21)
- Pépène Caterpillar 430 TI (unité 29) – Peinture
- International HV 507 (unité 40) - Galvanisation à froid peinture
- Achat d'un souffleur pour l'unité 43 – Wacker
- Modification grappe chargeur sur roues unité 46
- Réparations importantes - Chargeur Caterpillar unité 18
- Réparations importantes - Souffleur Larue unité 19
- Tracteur de ferme (125-150 hp) remplacement des équipements (nouveau souffleur et grappe) - unité 26

Équipements

- Remplacement préventif des équipements informatiques
- Achat d'équipement pour webdiffusion séances du conseil
- Acquisition d'un vérin hydraulique à batterie pour compléter le remplacement des équipements de mâchoires de vie (désincarcération)
- Remplacement de coussins de levage pneumatiques pour compléter le remplacement des équipements de mâchoires de vie (désincarcération)
- Génératrice - Garage municipal
- Entreposage chalet des sports
- Inspection téléobjectif rue Richelieu
- Implantation de connexion 3G, tablettes et télévision - suite transformation numérique
- Installation de compteurs d'eau
- Remorque (mini-pelle et autres)
- Équipements (scie à béton et couteaux à grappe)
- Achat de tentes portatives (easy-up)



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Divers aménagements

- Divers aménagements de servitude

Dans le cadre de ses activités, la Ville doit renouveler les contrats suivants en 2024 :

- Débroussaillage de fossés
- Marquage de chaussées
- Affichage Jobillico
- Entretien ménager des bâtiments
- Déneigement des rues privées et publiques (6 lots)
- Déneigement chemin menant à l'usine de pompage rue Goudreault - Sablage inclus
- Déneigement des toitures (14 bâtiments)
- Entretien - Éclairage des rues et bâtiments publics (6 items)
- Sel de déglçage (regroupement)
- PG Solutions
- Destruction de documents
- Réception, pesée et valorisation par compostage des matières organiques
- Téléphonie mobile
- Entretien équipement Panasonic
- Lignes téléphoniques et fax
- Borne WIFI pour système téléphonique
- Entretien Imprimantes Canon
- Analyses d'eau potable
- Déneigement des toitures
- Service de prévision météo et risque météo routier
- Bacs roulants composte et recyclage (Maintenance, réparation, livraison, échange et retrait)

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser le lancement des appels d'offres mentionnés ci-dessus, conformément aux exigences de la loi et du Règlement 865-19 - Règlement sur la gestion contractuelle ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

22. Résolution 020-01-2024

Adjudication de contrat pour l'analyse d'eau potable

Considérant que le contrat pour l'analyse d'eau potable sur notre territoire est venu à échéance fin 2023 ;

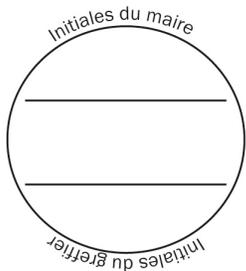
Considérant que la Ville a procédé à une demande prix pour l'analyse d'eau potable ;

Considérant que nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

- Eurofins (EnvironeX) : 18 348.86 \$ taxes incluses pour 2024 et augmentation de l'IPC pour 2025 et 2026;
- Veritas : 22 205.87 \$ taxes incluses pour 2024 et 5% supplémentaires à chaque année pour 2025 et 2026.

Considérant que le prix proposé par le soumissionnaire Eurofins (EnvironeX) est le plus bas parmi les soumissionnaires ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – Règlement de gestion contractuelle ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Eurofins (EnvironeX) pour l'analyse d'eau potable sur notre territoire et ce, au montant de 18 348.86 \$ taxes incluses pour 2024 et de 18 348.86 \$ taxes incluses + augmentation de l'IPC pour 2025 et 2026 ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication du contrat à Eurofins (EnvironeX) selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

23. Résolution 021-01-2024

Adjudication de contrat pour des services professionnels plans et devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard du Lac sur 500 mètres à Tetra Tech QI inc.

Considérant que la Ville a prévu la réfection du boulevard du Lac sur une distance de 500 mètres ;

Considérant que la Ville a obtenu pour ce mandat une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) qui couvrira la totalité du mandat ;

Considérant l'offre de services déposée par *Tetra Tech QI Inc.* ;

Considérant que cette offre de services respecte les dispositions prévues dans le Règlement de gestion contractuelle de la Ville ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'adjuger le contrat de services professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard du Lac sur 500 mètres à *Tetra Tech QI Inc.* au montant de 38 517 \$ taxes incluses ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à *Tetra Tech QI Inc.*, selon les modalités établies entre les parties.

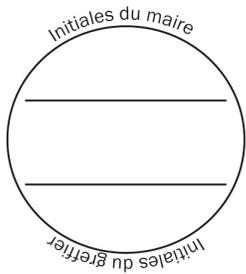
Adoptée à l'unanimité

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Résolution 022-01-2024

Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisir pour la programmation hivernale 2024

Considérant que des activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation loisirs hivernale 2024 de la Ville et que le nombre d'inscriptions reçues permet au Service des loisirs,



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

des sports, de la culture et vie communautaire de démarrer différentes activités, sous le principe de l'utilisateur payeur ;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer les contrats de service avec les contractants suivants, pour animer les activités de loisirs de la programmation loisirs hivernale 2024 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable :

Fournisseur	Activité	Tarifs
Ambulance St-Jean	Je sais garder les enfants	1 150 \$
	Premiers soins	
Belizia sport	Cheerleading	4 550 \$
	Gymnastique (6-8 ans)	
	Gymnastique (3-5 ans)	
	Gymnastique (3-5 ans)	
Mini-gym		
Camille Watters	Yoga	1 724.63 \$
École de danse PerformDance	Danse enfantine	4 966.92 \$
	Danse enfantine	
	Danse Hip-Hop (7-8 ans)	
	Danse Hip-Hop (9 ans et +)	
Éveil à la danse (2-3 ans)		
Élisabeth Tremblay	Yoga	600 \$
Flavio Vincentelo	Zumba	1 000 \$
Geneviève Morency	Théâtre jeunesse	1 440 \$
Laurence Garneau	Patinage artistique (5-7 ans)	990 \$
	Patinage artistique (8-10 ans)	
Les Studios Unis d'autodéfence NDL	Karaté avancé	5 150 \$
	Karaté débutant	
Richard CM	Dessin	1 000.28 \$
Services FTP	Entraînement	1 037.50 \$
Sports-loisirs Québec Nord-Est	Hockey	1 820 \$

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

**M. le conseiller Simon St-Hilaire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité**

25. Résolution 023-01-2024

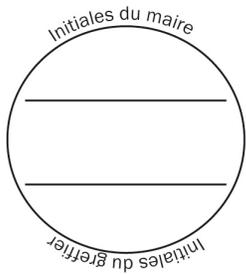
Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour le Club de l'Âge d'Or

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant du Club de l'Âge d'Or ;

Considérant que la demande d'aide financière vise à la tenue d'Ateliers de peinture abstraites qui auront lieu tous les mercredis après-midi de l'année 2024 au bâtiment du parc des Saphirs ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 750 \$ au Club de l'Âge d'Or pour la tenue d'Ateliers de peinture abstraites qui auront lieu tous les mercredis après-midi de l'année 2024 au bâtiment du parc des Saphirs, conformément à la politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents

Adoptée à l'unanimité

26. Résolution 024-01-2024

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté pour la Société Saint-Vincent de Paul Conférence Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de l'organisme la Société Saint-Vincent de Paul Conférence Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que la demande d'aide financière est pour amasser des fonds afin d'aider les personnes dans le besoin en leur offrant des bons d'achat alimentaire, vestimentaire ou autres besoins divers ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 750 \$ à l'organisme la Société Saint-Vincent de Paul Conférence Sainte-Brigitte-de-Laval pour amasser des fonds afin d'aider les personnes dans le besoin, conformément à la politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

27. Résolution 025-01-2024

Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc ainsi qu'à la Fondation de la faune - Fête de la pêche 2024.

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu:

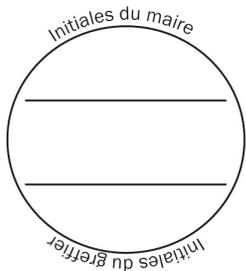
- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer les documents relatifs à la demande de subvention pour la Fête de la pêche 2024 et agir au nom de la Ville pour ce projet ;
- Que le plan d'eau Lac Goudreault soit accessible gratuitement pour la pêche à gué durant l'intégralité de la saison de la pêche de l'espèce introduite.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

~~**28. Résolution 026-01-2024**~~

~~**Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts : 390, chemin du Moulin**
Ce point est reporté à une séance ultérieure~~



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

RESSOURCES HUMAINES

29. Résolution 027-01-2024

Nomination d'un Capitaine à la prévention et à la formation

Considérant les besoins du Service de la sécurité publique ;

Considérant que cette nomination s'inscrit dans la démarche visant l'atteinte de la force de frappe prévue au schéma de couverture de risques, 3e génération ;

Considérant l'expérience et les qualifications de M. Christian Provencher ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du service de la sécurité publique et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De nommer M. Christian Provencher, à titre de Capitaine à la prévention et à la formation, poste cadre régulier, temps plein, suivant les dispositions du Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24 ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

30. Résolution 028-01-2024

Nomination de M. Samuel Bernard à titre de journalier, régulier, à temps plein

Considérant la vacance d'un poste de journalier au Service des travaux publics ;

Considérant un affichage à l'interne, et ce, conformément à la Convention collective de travail des cols bleus en vigueur ;

Considérant que M. Samuel Bernard a démontré son intérêt pour le poste de journalier au Service des travaux publics ;

Considérant que M. Samuel Bernard répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

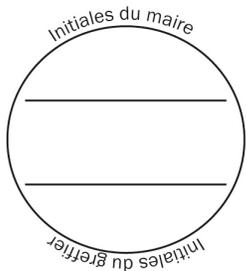
- De nommer M. Samuel Bernard à titre de journalier, régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la Convention collective de travail des cols bleus en vigueur;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

31. Résolution 029-01-2024

Nomination de M. Stéphane Lamontagne à titre de contremaître au Service des travaux publics, volets voirie, mécanique et déneigement, poste cadre, à temps plein

Considérant les besoins du Service des travaux publics ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que cette nomination a pour objectif d'augmenter l'efficacité dans la gestion de nos opérations et d'offrir un service amélioré et plus sécuritaire pour nos employés et nos citoyens ;

Considérant l'expérience et les qualifications de M. Stéphane Lamontagne ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De nommer M. Stéphane Lamontagne à titre de contremaître au Service des travaux publics, volets voirie, mécanique et déneigement, poste cadre, temps plein, suivant les dispositions du Contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24 ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

32. Résolution 030-01-2024

Nomination de Mme Catherine Gagnon à titre de coordonnatrice aux loisirs – Volet loisir, culture et bibliothèque, régulière, à temps plein

Considérant la vacance du poste de coordonnateur aux loisirs au sein du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Considérant un affichage à l'interne conformément à la Convention collective de travail des cols blancs en vigueur ;

Considérant que Mme Catherine Gagnon a démontré son intérêt pour le poste de coordonnatrice aux loisirs, volet loisir, culture et bibliothèque ;

Considérant que Mme Catherine Gagnon répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire et de la directrice générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De nommer Mme Catherine Gagnon à titre de coordonnatrice aux loisirs - volet loisir, culture et bibliothèque, poste régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la *Convention collective de travail des cols blancs* en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

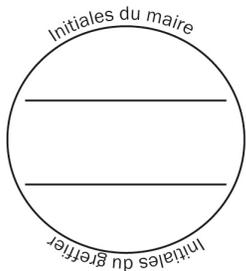
Adoptée à l'unanimité

33. Résolution 031-01-2024

Confirmation d'emploi de M. Bruno Sergerie à titre de surintendant aux travaux publics, poste cadre, à temps plein

Considérant la Résolution 220-06-2023, procédant à l'embauche de M. Bruno Sergerie, à titre de surintendant aux travaux publics, à temps plein ;

Considérant que la période de probation de M. Bruno Sergerie est terminée ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant la recommandation favorable du directeur du service des travaux publics et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- De confirmer M. Bruno Sergerie au statut régulier d'employé-cadre, à temps plein, à titre de surintendant aux travaux publics ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

34. Résolution 032-01-2024

Affectation temporaire de Mme Marie-Aude Lemaire à titre d'adjointe administrative aux travaux publics, temporaire, à temps plein, pour une durée indéterminée

Considérant la vacance temporaire du poste d'adjointe administrative au service des travaux publics ;

Considérant les besoins administratifs du service des travaux publics, mais également la nécessité d'assurer le service aux citoyens ;

Considérant l'intérêt démontré par Mme Marie-Aude Lemaire afin de combler temporairement ce poste ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'affecter temporairement Mme Marie-Aude Lemaire au poste d'adjointe administrative aux travaux publics, à temps plein, suivant les dispositions de la Convention collective de travail des cols blancs en vigueur ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

35. Résolution 033-01-2024

Suspension sans solde de l'employé # 756

Considérant l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'une suspension sans solde doit être entérinée par résolution ;

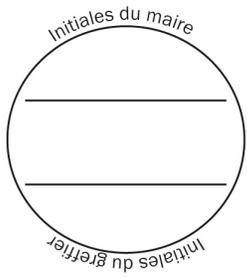
Considérant le dossier de l'employé numéro 756 qui doit demeurer confidentiel ainsi que la démarche administrative ayant mené à la mesure disciplinaire ;

Considérant que la mesure appropriée aux manquements de l'employé no 756 est une suspension sans solde longue de trois (3) jours ;

Sur la proposition du conseiller M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- D'entériner la suspension sans solde longue de trois (3) jours de l'employé portant le numéro 756 ;
- D'autoriser les mesures administratives qui sont assorties à ladite suspension ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

36. Période de questions

À 20 h 40, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe substitut.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

La période de questions s'est terminée à 20 h 50.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

37. Levée de la séance

Sur la proposition la mairesse Mme France Fortier.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité

La mairesse,

La greffière adjointe substitut,

France Fortier

Caroline Letarte